



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 17 DÉCEMBRE 2019, À 19 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n <sup>o</sup> 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n <sup>o</sup> 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n <sup>o</sup> 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n <sup>o</sup> 5
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n <sup>o</sup> 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n <sup>o</sup> 1
<u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

19-12-336

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

Monsieur le maire procède à la lecture du discours sur le budget de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

« Comme par les années passées, le conseil municipal a fait un travail très rigoureux et a passé à la loupe tous les postes budgétaires. Voici le résultat de notre travail.

Les dépenses **d'administration générale** augmentent d'un peu plus de 2% \$ pour totaliser **1 455 620 \$**. Cette augmentation est principalement le reflet de la hausse de la masse salariale.

Les dépenses pour la **sécurité publique** sont relativement stables. Elles totalisent la somme de **1 170 625 \$**. De cette somme, un montant de **652 755 \$** est alloué pour le service de police. La différence sera attribué au service incendie.

Les dépenses du secteur **transport** passent à **2 245 080 \$** soit une augmentation d'à peine 1% ou 26 144 \$.

Les dépenses du secteur **hygiène du milieu** sont les grandes responsables de la hausse du budget. C'est le secteur qui regroupe la collecte et le transport des ordures ménagères. La hausse pour ce secteur est de **291 309 \$** et se chiffre à **2 067 932 \$**. La quote-part que nous allons verser à la MRC de la Haute-Gaspésie

est en hausse de **276 919 \$** soit 37,54%. Cette hausse est principalement due au nouveau contrat souscrit avec le Groupe Bouffard d'une durée de 7 ans.

Le budget réservé au secteur **santé et bien-être** demeure identique à celui de l'année dernière pour se chiffrer à **70 000 \$**. Il s'agit ici de la participation de la Ville pour le fonctionnement de l'OMH.

Le budget du secteur **Urbanisme, zonage et mise en valeur du territoire** demeure stable à **338 354 \$**.

Pour l'année 2020, une somme de **1 679 626 \$** a été réservée pour les **loisirs, le sport et la culture** à Sainte-Anne-des-Monts. Ce montant demeure stable avec une légère hausse de 1,89%.

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts a réservé la somme de **113 724 \$** pour les **frais de financement**. Il s'agit des intérêts à payer sur sa dette à long terme ainsi que sur l'emprunt temporaire pour les travaux à la maison de la culture.

Au chapitre des **immobilisations et du remboursement d'emprunts**, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts consacra, dans la prochaine année, une somme totale de **1 644 860 \$** soit une hausse de **134 742 \$**. Cette somme nous permettra d'entreprendre bon nombre de projets que la Ville désire réaliser en ayant toujours comme objectifs l'amélioration de nos infrastructures ainsi que la qualité de vie de nos citoyens.

Suite à tous ces changements, la valeur totale du budget se situe maintenant à **10 785 821 \$**. C'est une hausse de **497 526 \$** ou **4,84%** dont je tiens à rappeler que **276 919 \$** (plus de la moitié de la hausse) provient directement de l'augmentation du prix de la collecte des ordures. Sans cette hausse, le total des dépenses de la Ville aurait été en hausse de seulement **220 607 \$** ou **2.14%**, soit l'équivalent du taux d'inflation.

**Voici donc les taux de taxes que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts imposera pour la prochaine année :**

**Le taux de la taxe foncière de base pour la catégorie résiduelle demeure le même pour une sixième année consécutive soit 1,17 \$ par 100 \$ d'évaluation.**

J'aimerais vous faire comprendre que si nous pouvons maintenir le même taux de taxe pour une sixième année consécutive c'est parce que nous suivons nos dépenses de très près mais aussi parce que la valeur imposable des immeubles a également augmentée.

Voici le détail de l'imposition des taxes pour chaque secteur de la Ville Sainte-Anne-des-Monts pour l'année 2020 :

**Secteur de Sainte-Anne-des-Monts :**

- Taxe foncière - catégorie résiduelle : 1,17 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Taxe spéciale - dette : 1,0 cents par 100 \$ d'évaluation.
- Taxe spéciale – assainissement : 42,00 \$ par unité desservie.

Il y avait à l'origine 5 dettes pour l'assainissement des eaux du secteur Sainte-Anne-des-Monts. Nous avons terminé de rembourser une d'entre elles en 2019.

**Secteur Tourelle :**

- Taxe foncière - catégorie résiduelle : 1,17 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Aucune taxe spéciale pour le secteur Tourelle ne sera imposée à partir de 2020 puisque les dettes contractées pour l'assainissement des eaux sont complètement remboursées.

**Services municipaux :**

Le tarif pour le service d'aqueduc augmente de 0,80\$ et s'élèvera à 106,70 \$ par unité de base. Le tarif pour le service d'égout augmente de 0,85 \$ et se situe

maintenant à 119,65 \$. Pour la cueillette, la récupération et l'enfouissement des ordures, le tarif s'élève à 246,90 \$ par unité, en hausse de 66,85 \$. Le tarif pour le fonctionnement des systèmes reliés à l'assainissement des eaux augmente de 2,20 \$ et est fixé à 123,95 \$. En 2020, le coût total des services municipaux sera donc de 597,20 \$ par résidence unifamiliale au lieu de 526,50 \$ pour 2019. C'est une augmentation globale du coût des services municipaux de 70,70 \$.

Cette augmentation est heureusement atténuée par une diminution des taxes spéciales de secteur.

Le taux de la taxe pour la catégorie des immeubles non résidentiels et la catégorie des immeubles industriels a été fixé, pour une sixième année consécutive également, à 2,17 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable. La taxe pour la catégorie des terrains vagues desservis, la taxe pour les immeubles de 6 logements et plus ainsi que la taxe sur les immeubles agricoles s'élèvera à 1,17 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable.

Pour l'année 2020, la valeur moyenne d'une résidence bénéficiant de tous les services municipaux située dans le secteur de **Sainte-Anne-des-Monts** est légèrement à la hausse pour se chiffrer à **130 974 \$**. La facture de taxes pour cette résidence s'élèvera à **2 184,70 \$** pour la prochaine année. **Cela représente une augmentation de 46,46 \$ ou 2,17%**.

La valeur moyenne de cette même résidence bénéficiant de tous les services municipaux située dans le secteur de **Tourelle** est également en hausse pour s'élever à **109 465 \$**. La facture de taxes pour cette résidence sera de **1 877,94 \$** en 2020. **C'est une augmentation de 56,47 \$ ou 3,10%**.

Je complète cette présentation en vous soulignant les grandes lignes du programme triennal 2020, 2021, 2022.

Au cours des trois prochaines années, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts prévoit effectuer des projets d'immobilisations d'une valeur atteignant un peu plus de 8 millions et demi de dollars.

Comme nous l'avons entrepris depuis plusieurs années, nous prévoyons continuer le rajeunissement de la machinerie et de l'équipement avec l'achat d'une souffleuse à neige portée, d'un chargeur sur roues, d'un chasse neige, d'une camionnette pour le service incendie et de nouvelles pompes pour l'assainissement des eaux. Nous désirons également poursuivre les travaux d'amélioration de certaines rues de la ville. Le choix des rues sera fonction des disponibilités des subventions gouvernementales.

De plus, le projet de mise à niveau de la maison de la culture avec l'agrandissement de la salle de spectacle et la rénovation de la bibliothèque continue d'être au centre de nos préoccupations et nous prévoyons la fin des travaux avant la fin de l'année 2020.

Pour l'année 2020, le total des sommes consacrées aux projets d'immobilisations devrait s'élever à plus de 6 millions \$. Une bonne partie de ce montant sera pour l'aéroport. Nous avons également l'intention de donner un peu d'amour à nos immeubles et nos parcs. Pour financer ces projets, nous comptons sur les aides gouvernementales, les fonds réservés et le solde sera financé à même les dépenses prévues au budget et par appropriation au surplus accumulé s'il y a lieu.

Comme toujours, je souligne que le programme triennal constitue une prévision de dépenses en immobilisations et que nous tenons à respecter ces prévisions. Mais celui-ci peut changer, car il est ajusté annuellement pour tenir compte des priorités, des disponibilités budgétaires ainsi que des changements réglementaires.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous remercier encore une fois de la confiance que vous nous accordez.

Le conseil municipal et les employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'unissent à moi pour vous offrir, du fond du cœur, nos vœux pour un heureux temps des fêtes.

Nous souhaitons que l'année 2020 soit placée pour chacun d'entre vous, sous le signe de la santé, la prospérité et de la paix.»

19-12-337

2.- Adoption du Règlement n°19-896 décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciale, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2020

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 13 décembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 13 décembre 2019.

CONSIDÉRANT que le maire a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée à la séance extraordinaire du 13 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 19-896, décrétant l'imposition des taxes foncières et spéciales, coût des services et taux global de taxation pour l'année 2020, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. De plus, le conseil autorise la publication d'un résumé dudit règlement dans l'Avantage gaspésien.

ADOPTÉE

19-12-338

3- Approbation du programme triennal d'immobilisation 2020, 2021 et 2022

CONSIDÉRANT la présentation par le maire du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022, pour un montant total de 8 674 500 \$, soit 6 024 580 \$ en 2020, 1 403 400 \$ pour l'année 2021 et 1 246 520 \$ en 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le plan triennal des dépenses en immobilisations de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour les années 2020, 2021 et 2022 et d'autoriser la publication d'un résumé dudit programme triennal dans L'Avantage gaspésien.

ADOPTÉE

4- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

19-12-339

5- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 19 h 25.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/hl